

ACTE DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Collège X

Objet : Délégation de signature du chef d'établissement

Le principal

Affaire suivie par
Y. ZZZZZ

Prénom Nom, principal,

Téléphone :

Vu le code de l'Éducation, et notamment l'article R 421-13,
décide

Fax :

Article 1^{er} :

Courriel :

ce.1111111@ac-nom.fr

Madame/Monsieur Prénom Nom, personnel de direction, principal(e) adjointe(e) du
collège X, reçoit délégation à l'effet de signer au nom du principal du collège :

Adresse de l'établissement

accueil du public
du lundi au vendredi
08h30-12h30 | 13h30-17h

- Les actes relevant du fonctionnement de l'EPLÉ : organisation des services et gestion des personnels d'enseignement et d'éducation, administratifs, techniques et infirmier ;
- Les actes relevant de l'action éducatrice et du fonctionnement pédagogique : notes informatives (information aux familles, aux membres de la communauté éducative), décisions pour l'orientation, les sanctions et les punitions ;
- Les contrats et conventions liés à l'action éducatrice et pédagogique : séquences d'observation en milieu professionnel, stages, PAP, PPS, PAI,...

Article 2 :

La présente délégation de signature est valable à compter de l'acquisition du caractère exécutoire, lorsque le principal est empêché, et tant que délégataire et délégant occupent personnellement les fonctions indiquées.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié par affichage.

Fait à, le

Nom du délégant